

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2025/03/24/2 portant sur

### L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA FONDATION SOPHIA ANTIPOLIS POUR L'ANNEE 2025

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 24 mars 2025*

#### PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***46 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LEVI Jean-Pierre, MESSIKA Cyril, PUY Michel, RAPIOR Blaise, **Conseillers Techniques**



## DEPORT

---

Monsieur ROUGET Sylvain, **Conseiller technique**

## ABSENTS

---

Monsieur Patrick AMOUSSOU-ADEBLE - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame GASTAUD Fabienne – Vice-Président, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, THEIS James, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BEHAR Claire, CAMY César, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, ROSSY Edwige, WIDUCH Jean-François **Conseillers Techniques**



## EXPOSE PREALABLE

La Fondation Sophia Antipolis conduit des missions stratégiques et opérationnelles en France et à l'international, **en faveur du développement et du rayonnement de la technopole** sur les plans économique, scientifique et sociétal.

Depuis 2023, elle est engagée dans une nouvelle dynamique pour renforcer et développer l'attractivité et le rayonnement de Sophia Antipolis.

**La feuille de route de la Fondation répond aux 4 enjeux de rayonnement et de développement de l'attractivité de Sophia Antipolis :**

- ▶ **Enjeu 1** : Le rayonnement de la technopole Sophia Antipolis
- ▶ **Enjeu 2** : Le déploiement des relations internationales
- ▶ **Enjeu 3** : L'accompagnement des entreprises exogènes et endogènes en coordination avec la CCINCA
- ▶ **Enjeu 4** : Le mécénat

Conformément au budget 2025 présenté par la Fondation, la demande de subvention adressée à la CCINCA en date du 5 février 2025 est de **110 000 €** pour l'année **2025**.

## VUS

- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- ▶ Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- ▶ Les articles 89, 118, 129, 133 et du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau en date du 03 mars 2025 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts (CPCI) en date du 11 mars 2025 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission des finances en date du 19 mars 2025 ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Sylvain ROUGET, Conseiller technique de la CCINCA pour la mandature 2021 – 2026 et également Directeur du développement de la Fondation Sophia Antipolis.





## CONSIDERANT

- ↪ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↪ Que la Fondation Sophia Antipolis a une mission d'intérêt général en faveur du développement économique local ;
- ↪ Que son plan d'action et ses missions sont de renforcer et développer l'attractivité et le rayonnement de Sophia Antipolis sur le plan économique, scientifique et sociétal ;
- ↪ Que les crédits sont inscrits au budget ;
- ↪ Que les conditions et les modalités de l'engagement financier annuel de la CCINCA en faveur de La Fondation Sophia Antipolis seront reprises dans une convention d'objectifs à signer avec la Fondation qui aura pour ligne directrice : d'une part, de soutenir le développement économique et scientifique de Sophia Antipolis et, d'autre part, de valoriser la marque Sophia Antipolis ;
- ↪ Que conformément aux dispositions de l'article 129 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, dans le cas où un membre (...) estime se trouver dans une situation de conflit d'intérêts (...), il doit se déporter de la préparation, de la prise de décision ou de l'exécution de la décision en question ;
- ↪ Qu'ainsi, conformément à ces dispositions, Monsieur Sylvain ROUGET, conseiller technique de la CCINCA, et également Directeur du développement de la Fondation Sophia Antipolis, a signé un engagement de déport relatif à l'octroi d'une subvention de 110 000€ à la Fondation Sophia Antipolis ;
- ↪ Que conformément aux dispositions de l'article 118 du Règlement intérieur de la CCINCA, les décisions d'octroi de subventions (...) font l'objet d'une délibération d'Assemblée Générale, lorsque leur montant est supérieur ou égal à 23 000€ ;
- ↪ Que le Bureau a émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention à la Fondation Sophia Antipolis lors de sa séance du 03 mars 2025 ;
- ↪ Que conformément aux dispositions de l'article 133 du Règlement Intérieur de la CCINCA, la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts (CPCI) a également rendu un avis favorable sur cette demande de subvention lors de sa séance du 11 mars 2025 ;
- ↪ Que conformément aux dispositions de l'article 89 du Règlement Intérieur de la CCINCA, la Commission des Finances a également rendu un avis favorable sur cette demande de subvention lors de sa séance du 19 mars 2025.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **APPROUVENT** le versement à la Fondation Sophia Antipolis d'une subvention d'un montant de 110 000 euros pour l'année 2025 ;
- ▶ **AUTORISENT** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer cette convention annuelle d'application qui formalise, outre le versement de la participation financière, le plan d'actions de la Fondation pour l'année 2025 ;
- ▶ **CHARGENT** les services de la CCI Nice Côte d'Azur de toutes les démarches pour la bonne réalisation du présent avis.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 62**                      **Nombre de départs 0**  
**Nombre de participants au vote : 46** (*quorum : 32, atteint*)  
**Nombre de votes exprimés : 42**

---

**Abstention : 4      Contre : 0      Pour : 42**

Nice, le 24 mars 2025

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

